

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation »

Habilitation DRDJSCS Nouvelle Aquitaine N°17ALPHABBP40018

➤ Objectifs

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », diplôme de niveau IV, confère à son (sa) titulaire les compétences relatives à l'encadrement de différents publics à travers la prise en charge de pratiquants sur plateau de musculation (option « Haltérophilie, Musculation ») et l'animation de cours collectifs en musique (option « Cours Collectifs »). L'éducateur(trice) sportif(ive) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés à ses activités, dans des cadres règlementaires. Il (elle) est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il (elle) a la charge. Il (Elle) peut exercer sa profession dans des structures commerciales, associatives ou bien en tant que travailleur(se) indépendant(e) auprès d'une clientèle particulière.

Option « Cours Collectifs » :

L'objectif de la formation est de permettre au (à la) stagiaire de développer ses connaissances, ses compétences et ses savoir-faire pour encadrer en toute sécurité :

- des activités des cours collectifs, avec ou sans musique
- des activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que Low Impact Aerobic (LIA), Step, etc.
- des activités de renforcement et d'étirement musculaires

Option « Haltérophilie, Musculation » :

L'objectif de la formation est de permettre au (à la) stagiaire de développer ses connaissances, ses compétences et ses savoir-faire pour encadrer en toute sécurité :

- des activités de l'haltérophilie
- des activités de la musculation (machines, barres, haltères, etc.)
- des activités de cardio-training (ergomètres, etc.)
- des activités de récupération (étirements, relaxation, etc.)

➤ Durée de la formation

La formation initiale (pour le public en poursuite d'études dans un cursus diplômant) est de 750 heures (125 jours) en organisme de formation et 540 heures (90 jours) en structure d'accueil, soit un volume global de 1290 heures (215 jours).

La formation professionnelle continue (pour le public en situation professionnelle : salarié (e), travailleur (se) indépendant (e), reprise d'études ou reconversion professionnelle, etc.) est de 510 heures (85 jours) en organisme de formation et 780 heures (130 jours) en structure d'accueil, soit un volume global de 1290 heures (215 jours).

➤ Public visé

La formation est ouverte à tous les publics.

➤ Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont :

- d'être âgé(e) de 18 ans au premier jour de la sélection
- d'être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- de satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- de satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP), communs à tous les organismes de formation
- de satisfaire aux tests de sélection mis en place par Euro Fitness Fédération

➤ Outils et moyens pédagogiques

L'organisme de formation met à disposition des stagiaires :

- 2 salles de cours théoriques équipées : tables, chaises, tableaux blancs, squelettes pédagogiques, vidéoprojecteurs, accès internet haut débit
- 1 salle de musculation : postes guidés, postes libres, barres d'entraînement, barres olympiques, poids, haltères, tapis, etc.
- 1 salle de cardio-training : rameurs, vélos assis, vélos elliptiques, tapis de course, steppers, etc.
- une salle d'haltérophilie : espace de compétition, barres d'entraînement et de compétition, poids spécifiques, bancs de développé couché, cages à squat
- une salle de cours collectifs : estrade, sonorisation, micro HF, espace d'évolution

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation » nécessite une alternance (organisme de formation et structure d'accueil).

L'organisme de formation dispense des cours théoriques permettant la mise en place de situations pratiques professionnelles, sanctionnés par des évaluations formatives régulières. L'organisme de formation encadre le suivi des documents supports nécessaires à la certification (plateforme de formation, cahier des charges, échéanciers, évaluations blanches, etc.) afin de positionner les stagiaires en situation de réussite.

En parallèle, l'organisme de formation assure le suivi et la coordination de l'alternance afin d'engager le (la) tuteur(trice) dans ses missions et objectifs. Les Unités Capitalisables (UC) sont certifiées lors de plusieurs périodes avec possibilités de rattrapages.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation » est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de la région Nouvelle Aquitaine.

➤ Programme détaillé

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) dans le cadre des activités physiques et sportives visées par le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme » pour l'option « Cours Collectifs »

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle dans le cadre des activités physiques et sportives visées par le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme » pour l'option « Haltérophilie, Musculation »

Unité Capitalisable (UC) 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Objectif d'Intégration (OI) 1.1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
- 1.1.2 Produire des écrits professionnels
- 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure

OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics

OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure

- 1.3.1 Se situer dans la structure
- 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
- 1.3.3 Participer à la vie de la structure

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

OI 2.1 Concevoir un projet d'animation

- 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

OI 2.2 Conduire un projet d'animation

- 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation
- 2.2.3 Animer une équipe dans le cadre du projet
- 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires

OI 2.3 Evaluer un projet d'animation

- 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- 2.3.2 Produire un bilan
- 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

UC 3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités de la Forme

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
- 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
- 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle
- 3.2.3 Adapter son action pédagogique

OI 3.3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- 3.3.2 Evaluer son action
- 3.3.3 Evaluer la progression des pratiquants

UC 4A Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs »

OI 4A.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- 4A.1.1 Maîtriser les techniques de l'option
- 4A.1.2 Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
- 4A.1.3 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

OI 4A.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- 4A.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option
- 4A.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique
- 4A.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4A.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

- 4A.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- 4A.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- 4A.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

UC 4B Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie, Musculation »

OI 4B.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- 4B.1.1 Maîtriser les techniques de l'option
- 4B.1.2 Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
- 4B.1.3 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

OI 4B.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- 4B.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation
- 4B.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en haltérophilie, musculation, dont la pratique compétitive en haltérophilie
- 4B.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4B.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

- 4B.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- 4B.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- 4B.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

➤ Lieu de la formation

La formation se déroulera au centre de formation situé au 32 Rue des Marronniers à LE BOUSCAT (33110).
L'entrée principale est située 49 Rue Louisette à LE BOUSCAT (33110).

➤ Organisation de l'action

L'organisation de la formation nécessite une alternance entre l'organisme et la structure d'accueil. Elle est organisée pour un effectif minimum de 8 stagiaires et un maximum de 20. Les Unités Capitalisables (UC) sont certifiées lors de plusieurs périodes avec possibilités de rattrapages.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Haltérophilie, Musculation » est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de la région Nouvelle-Aquitaine.

➤ Dispenses et équivalences

Les dispenses et les équivalences sont présentées dans l'annexe VI liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

➤ Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du (de la) candidat(e) à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », pour l'option « Cours Collectifs » et/ou pour l'option « Haltérophilie, Musculation » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Le (la) candidat(e) doit remettre son dossier d'inscription dûment complété comprenant :

- la photocopie recto/verso de la pièce d'identité ;
- une attestation de formation relative au secourisme parmi les suivantes : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ; Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité ; Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité ; Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en cours de validité ;
- un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « Activités de la Forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Le (la) candidat(e) doit satisfaire aux tests techniques de l'option concernée :

Option « Cours Collectifs » :

- épreuve n° 1 : Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes ;
- épreuve n° 2 : Le (la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant 10 minutes d'échauffement collectif, 20 minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont 2 minutes de retour au calme, 20 minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le (la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il (Elle) est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.
Le protocole des tests pour l'option est présenté dans l'annexe IV liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

Option « Haltérophilie, Musculation » :

- épreuve n° 1 : Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes ;
- épreuve n° 2 : Le (la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices : squat, traction et développé couché (10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et chaque exercice).
Le protocole des tests pour l'option est présenté dans l'annexe IV liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

➤ Tests de sélection

Les exigences préalables à l'entrée en formation obtenues, le (la) candidat(e) peut se présenter aux épreuves de sélections qui sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit remettre un écrit sur deux pages minimum en format numérique dans lequel il (elle) exposera entre autre :

- son parcours personnel et professionnel sous la forme d'un curriculum vitae développé ;
- son point de vue sur le métier d'éducateur sportif et du milieu de la mise en forme ;
- ses motivations pour suivre le cursus du BPJEPS « Activités de la Forme » ;
- ses objectifs professionnels à court et à long terme ;
- la présentation de la structure qui va l'accueillir en stage d'alternance.

Observables : Soins apportés à la présentation structure et plan de la rédaction construction des phrases (sujet, verbe, complément, ponctuation, etc.), orthographe et grammaire.

Le (la) candidat(e) doit s'entretenir 15 minutes avec le jury : Le (la) candidat(e) expose ses motivations personnelles et répond aux questions posées par le jury.

Observables : Exposé des motivations, attitudes du candidat, expression orale. Une attention particulière est apportée au projet professionnel du (de la) candidat(e).

➤ Positionnement

Le positionnement consiste à situer le (la) candidat(e) par rapport au référentiel professionnel pour prendre en compte son projet professionnel et au référentiel de certification au regard de ses acquis expérimentaux. A l'issue de ce positionnement, des allègements de formation peuvent être proposés permettant d'accéder directement aux épreuves certificatives d'une ou plusieurs UC.

Ce positionnement permettra de repérer le (la) candidat(e) susceptible de relever de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) et de déposer un dossier auprès du jury plénier de la formation. La VAE, par le jury plénier, dispense le (la) candidat(e) d'effectuer une ou plusieurs UC.

La finalité du positionnement est de proposer au (à la) candidat(e) un parcours individualisé de formation.

➤ Financement de la formation

Selon le parcours et la situation actuelle au regard de l'emploi, le (la) candidat(e) peut prétendre à la prise en charge des frais de formation, au maintien d'une rémunération et éventuellement à la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Le (la) candidat(e) est en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) :

Il (elle) est éligible au Congé Individuel de Formation (CIF). Les démarches doivent être entamées bien avant l'inscription en formation auprès de l'Organisme Paritaire de Collecte Agréé (OPCA) selon votre branche professionnelle : FONGECIF, OPCALIA, UNIFORMATION, AGEFOS, FAF TT, etc. Le CIF est ouvert sous conditions.

Le (la) candidat(e) est travailleur(se) indépendant(e) ou en auto-entreprise :

Il (elle) peut se renseigner auprès des AGEFICE, du FIFPL ou du FAFCEA.

Le (la) candidat(e) est demandeur(se) d'emploi :

Il (elle) prend contact avec son agence Pôle Emploi pour étudier les possibilités de prise en charge dans le cadre d'un Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Le (la) candidat(e) est allocataire du RSA :

Il (elle) doit contacter son conseil départemental.

Le (la) candidat(e) est dans un autre cas de figure :

L'organisme de formation reçoit, sur rendez-vous, le (la) candidat(e), afin d'étudier son parcours ainsi que sa situation et lui proposer des solutions de prise en charge financière.

➤ Textes de référence

- Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « Activités de la Forme » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif ».
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/5/VJSF1624904A/jo/texte>
- Annexes I à VII.
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_af_-_annexes_-_5_septembre_2016.pdf